

Lyon, le 10/10/2025

Ref : P1490 – *Projet agrivoltaïque de Rivesaltes*

Objet : *Engagement du Maître d'ouvrage sur les mesures en faveur de la biodiversité et d'insertions paysagères*

Sun'Agri développe en partenariat avec Brice CASSAGNES, un projet agrivoltaïque sur la commune de Rivesaltes. Ce projet se présente sous la forme de persiennes agricoles installées au-dessus de vignes. Brice CASSAGNES poursuit un travail de recherche afin de trouver des solutions alternatives pour protéger ses vignes de l'impact du changement climatique et permettre d'améliorer la qualité des cultures. La structure, soutenant les panneaux photovoltaïques mobiles est installée sur pieux battus, et il n'est prévu aucune clôture autour des parcelles concernées.

Sun'Agri a fait appel au bureau d'étude Synergis, pour la réalisation d'un diagnostic écologique. Le bureau d'étude a réalisé un état initial de la zone lors de sorties terrain entre mars 2025 et juillet 2025 et a analysé les effets potentiels du projet sur la biodiversité. Les enjeux pressentis sont jugés globalement faibles pour l'ensemble du site, hormis pour les haies, les friches et la ripisylve qui peuvent constituer des habitats d'intérêt pour un cortège d'espèces diversifié.

En collaboration avec le bureau d'étude écologique, des mesures en faveur de la biodiversité seront mises en place suivant la logique Eviter, Réduire, Compenser.

Le projet intègre dans sa conception :

- Une emprise au sol limitée des persiennes agrivoltaïques ;
- Des fondations par pieux battus sans béton ;
- L'absence de clôtures ;
- La préservation des arbres et haies en bordures de parcelle ;
- L'évitement des habitats à enjeu à savoir la ripisylve et les pelouses xériques méditerranéennes en mosaïque ;

A l'issue de la période d'exploitation, la structure sera intégralement démontée à la fin du projet sans impact sur les sols.

Sun'Agri s'engage à mettre en place, en phase construction et exploitation, les mesures de réduction préconisées par le bureau d'étude :

- Délimitation des emprises des travaux et mise en défens des secteurs sensibles ;
- Mise en place d'un plan de circulation en phase chantier ;
- Respect du calendrier écologique en phase travaux ;
- Mise en place d'une nouvelle haie ;
- Suivi écologique du site en phase chantier ;
- Suivi écologique du site en phase exploitation.
- Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet.

Sun'Agri a également fait appel au bureau d'étude Altifaune, pour la réalisation d'un diagnostic paysager. D'après l'analyse des perceptions visuelles, les enjeux et impacts du projet sur l'environnement paysager sont finalement présents et concentrés majoritairement à proximité immédiate du projet. Au vu de la topographie plane du site d'implantation, des talus aux alentours et de la végétation existante, le projet est visible depuis plusieurs endroits mais pas forcément dans son intégralité. La RD117, la route de desserte locale et la future piste cyclable, qui longent le projet au Sud-Ouest ont des vues directes sur le projet vu la proximité et la hauteur des ombrières agrivoltaïques. Depuis les abords de la ville de Peyrestortes, la visibilité sur le projet est réduite en raison des talus qui bordent les routes et de la végétation existante. En effet, cela obstrue une grande partie du projet mais la partie haute avec les structures agrivoltaïques restera néanmoins visible.

Cependant, dès que l'observateur s'éloigne, l'aire d'étude immédiate se fonde dans les masques végétaux et la distance réduit les points de visibilité. De plus, la topographie plane des aires d'étude permet un masque supplémentaire lors d'obstacles verticaux (haies, arbres...).

Sun'Agri s'engage à mettre en place, les mesures paysagères préconisées par le bureau d'étude :

- La préservation par un entretien raisonné et une attention particulière lors des travaux de l'ensemble de la végétation présente sur les limites du site ;
- La plantation d'une haie boisée afin de limiter les impacts du projet sur le cadre de vie des personnes empruntant la future piste cyclable et depuis les routes à proximité. Afin d'optimiser cette intégration paysagère, et d'être également bénéfique à la faune, la haie sera composée d'essences locales et adaptées aux caractéristiques pédologiques du terrain.
- Les bâtiments techniques définitifs (postes de transformation / livraison) verront leurs murs extérieurs empierrés et leur toiture tuilée dans le but de les intégrer dans le paysage local de manière optimale.
- Des panneaux d'informations seront implantés le long de la future piste cyclable. Ces panneaux permettront aux promeneurs empruntant ce chemin de s'informer de manière ludique sur la technologie de l'agrivoltaïque et de son intérêt à la fois pour le rendement agricole et pour la production d'énergie renouvelable.

Par la présente, la société Sun'Agri s'engage donc à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour favoriser la biodiversité et l'insertion paysagère du projet agrivoltaïque de Rivesaltes.

Jean-Benoit CANAL,
Responsable pôle développement

Jean-Benoit CANAL

✓ Certified by  yousign